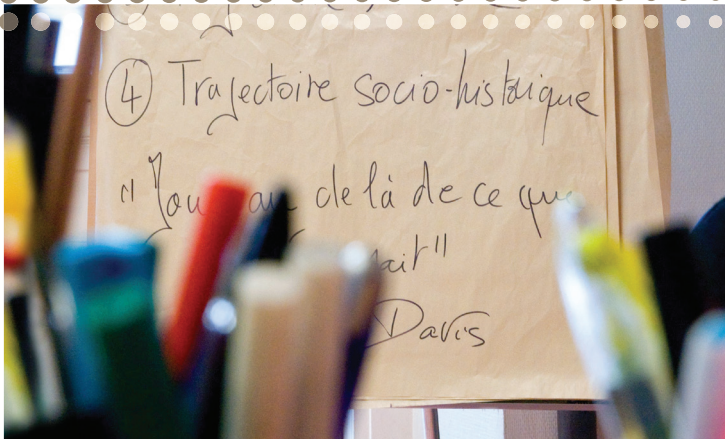


Le bilan de compétences



Une démarche personnelle, un point sur vos objectifs de carrière et de développement, une réflexion sur vous et votre avenir professionnel

Ce bilan permet d'analyser :



- vos compétences
- vos motivations
- vos aspirations

Il facilite l'émergence d'un projet personnel et professionnel.

Un bilan de compétences pour qui ?



- Salariés du secteur privé et public
- Membres d'une profession libérale et commerçants
- Prise en charge individuelle

Pourquoi faire un bilan ?



Identifier et apprécier

- vos compétences professionnelles,
- vos capacités personnelles,
- vos intérêts professionnels, vos valeurs.

Faire le point sur votre évolution professionnelle

- analyser vos expériences de vie et de travail,
- anticiper un changement,
- vous projeter dans l'avenir.

Vous orienter

- élaborer et/ou valider un projet professionnel,
- étudier des pistes d'évolution, de mobilité interne - externe,
- déterminer un plan d'action pour concrétiser votre projet.

Vous former

- définir vos besoins de formation par rapport à un objectif de qualification et/ou un projet professionnel,
- préparer la validation de vos acquis pour obtenir plus rapidement un titre ou un diplôme.

Rechercher un emploi

- vous situer par rapport au marché du travail,
- valoriser votre candidature.

Sa réalisation



La réalisation se fait en trois phases :

1. Accueil

- Accueil, information, contractualisation de la démarche

2. Investigation

- Exploration du parcours personnel et professionnel (la relecture du passé)
- Connaissance de soi (histoire de vie au travail, exploration des intérêts personnels et professionnels, valeurs au travail, investigation du champ intellectuel, analyse des compétences, connaissance de l'environnement, enquêtes et recherches documentaires)

3. Conclusion

- Analyse des résultats
- Validation du projet, détermination du plan d'action
- Remise d'un document de synthèse au bénéficiaire et dont il est le seul destinataire
- Suivi du plan d'action (6 mois plus tard)



Les plus du Cnam Paris

✓ Votre bilan est suivi par une équipe dédiée de professionnels (psychologues, conseillers - formation, conseillers en ressources humaines) qui utilise des outils validés et des techniques fiables.

✓ Il peut être réalisé **pendant ou en dehors de votre temps de travail.**

✓ Il se déroule au **Cnam Paris** pendant **24 heures** en face à face réparties sur 8 à 12 semaines.

Comment financer votre bilan ?



- Pour les salariés du secteur privé, les demandeurs d'emploi : avec votre capital CPF (via moncompteformation.gouv.fr)
- Pour les agents du secteur public : via le service formation ou RH de votre organisation,
- En autofinancement, à titre individuel.

Vous êtes en situation de handicap ?



- Nous vous accueillons de manière adaptée dans nos locaux et vous proposons un aménagement personnalisé de la prestation.

Tarifs *

- **2400€**: employeurs publics ou privés, Pôle Emploi, FNE, OPCO, financement CPF (salariés, demandeurs d'emploi, professions libérales...)
- **1680€**: prise en charge individuelle (autofinancement sans mobiliser son CPF)

*valables du 01/09/2021 au 31/08/2022

Pour en savoir plus

Centre de bilan de compétences, centre Cnam Paris

Case 4CEP01

292, rue Saint-Martin
75141 Paris cedex 03

Mail: centredebilan.cnamparis@cnam.fr

www.cnam-paris.fr

le cnam



La certification qualité a été délivrée
au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
BILANS DE COMPÉTENCES
ACTIONS DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE